

PLANIFICATION FISCALE AU MOYEN DE SOCIÉTÉS PRIVÉES

séance d'information technique

LE 18 JUILLET 2017



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

Canada

Aperçu

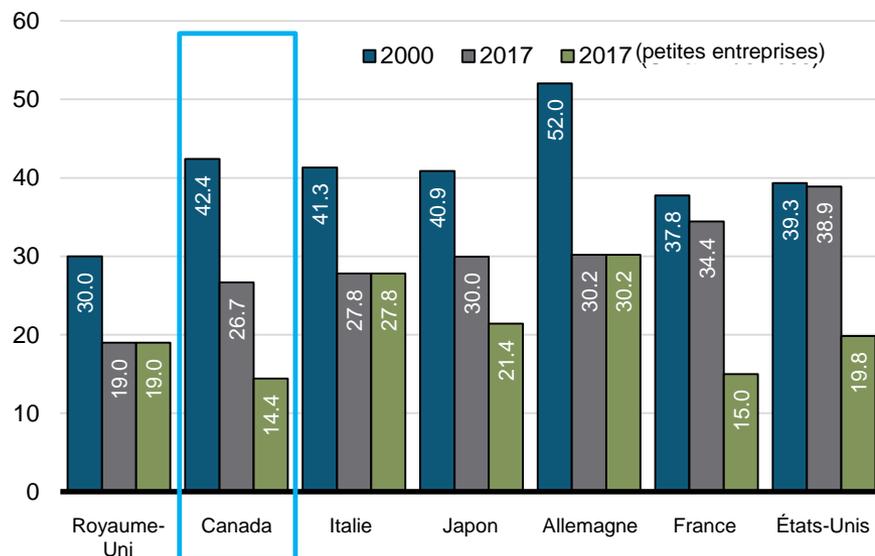
- Contexte
- Principales caractéristiques du régime d'impôt sur le revenu
- Première stratégie : Répartition du revenu
- Deuxième stratégie : Revenu de placement passif
- Troisième stratégie : Conversion du revenu en gains en capital
- Conclusion

Un régime fiscal très concurrentiel pour encourager l'investissement, la création d'emplois et l'innovation

Le Canada a un régime fiscal très concurrentiel par rapport aux autres pays du G7...

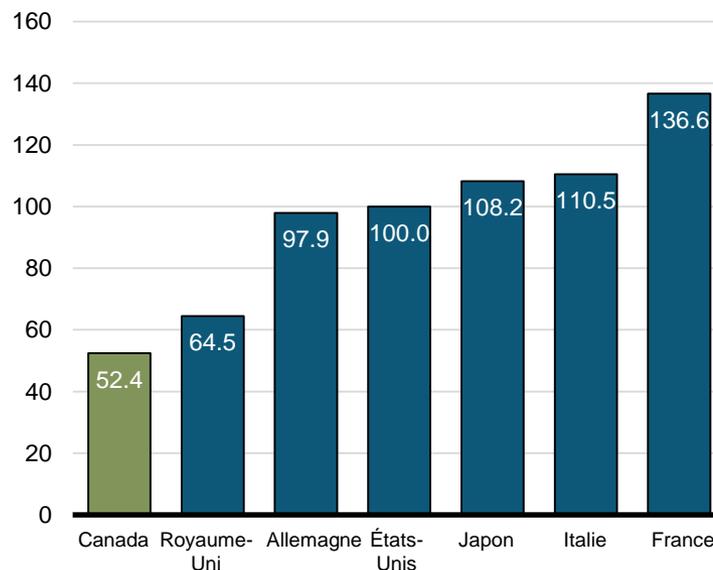
... et affiche les coûts fiscaux globaux les plus bas selon la firme KPMG.

Taux général d'imposition du revenu des sociétés et des petites entreprises



Source : Base de données fiscales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Indice global de l'imposition, 2016



Source : KPMG, *Choix concurrentiels 2016, rapport spécial : Pleins feux sur la fiscalité*

Mesures requises

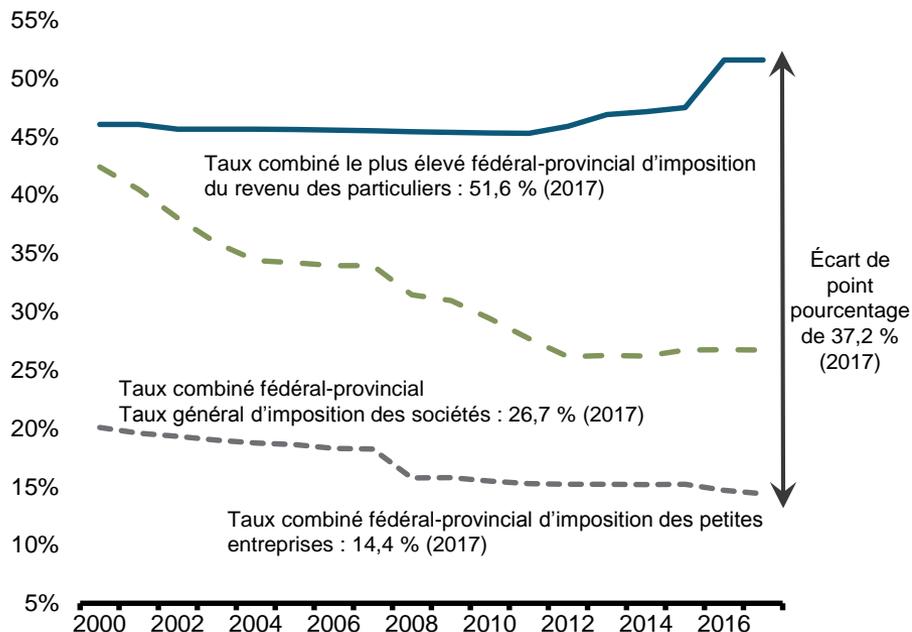
- La structure de base du régime fiscal actuel est en place depuis 1972
- Depuis ce temps :
 - La structure de l'économie a évolué.
 - Le régime fiscal a fait l'objet d'importants changements.
 - Les stratégies de planification fiscale utilisées par les sociétés sont devenues plus sophistiquées.
- L'accent est mis sur les sociétés privées, étant donné l'ampleur possible des planifications fiscales.

Incitatifs croissants de la planification fiscale au moyen d'une société privée

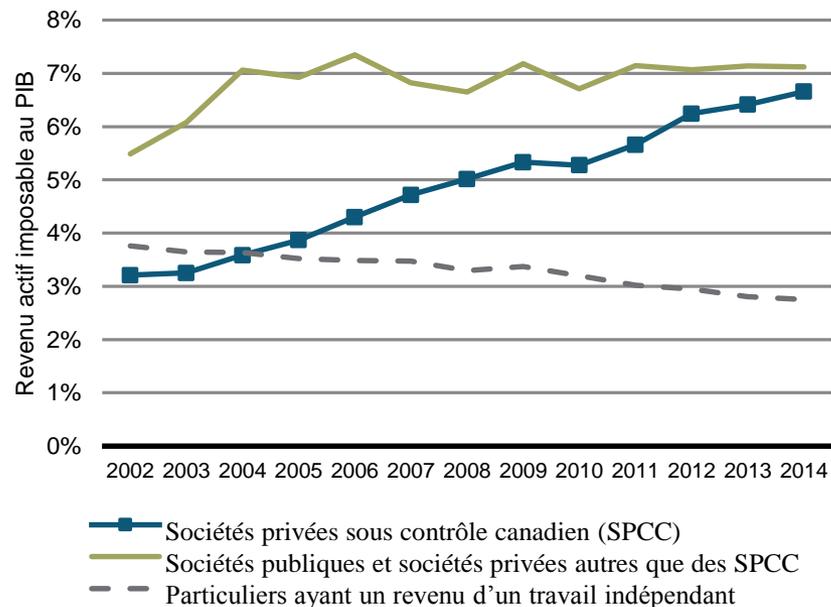
L'écart croissant entre le taux d'imposition des sociétés et celui des particuliers depuis 2000 a fait augmenter les avantages associés à la planification fiscale au sein des sociétés privées...

... Au cours de cette période, une proportion croissante de travailleurs indépendants à revenu élevé ont choisi de se constituer en société.

Taux d'imposition fédéral-provincial



Tendance du ratio du revenu actif imposable au PIB, par type d'entreprise



Principales caractéristiques du régime d'impôt sur le revenu : La progressivité

- Le régime canadien d'impôt sur le revenu des particuliers est fondé sur le principe de la capacité de payer des particuliers.
- Les particuliers qui ont une plus grande capacité de payer l'impôt devraient assumer, en proportion de leur revenu, une plus grande charge d'impôt que les particuliers ayant une moins grande capacité de payer.

Revenu imposable (2017)	Taux fédéral d'impôt sur le revenu des particuliers
Jusqu'à 45 916 \$	15,0
De 45 916 \$ à 91 831 \$	20,5
De 91 831 \$ à 142 353 \$	26,0
De 142 353 \$ à 202 800 \$	29,0
Plus de 202 800 \$	33,0

Principales caractéristiques du régime d'impôt sur le revenu : Intégration

- Le faible taux d'imposition sur le revenu tiré d'entreprises par les sociétés est destiné à offrir un avantage fiscal, pourvu que le revenu soit conservé pour des réinvestissements actifs des entreprises.
- Toutefois, le revenu qui est versé d'une société sous forme de dividende devrait généralement être assujéti au même montant d'impôt que le revenu qui est reçu directement par le particulier.

*Impôt des sociétés sur les revenus + Impôt des particuliers sur les dividendes =
Impôt des particuliers sur le revenu gagné directement*

- Il s'agit du concept de l'« intégration » – le barème progressif de l'impôt sur le revenu des particuliers est appliqué au revenu qui est versé par la société, puis rajusté pour tenir compte de l'impôt des sociétés.

Exemple d'Intégration

- Un particulier à revenu élevé gagne 100 \$ de plus. Le résultat après impôt de ce gain est généralement semblable, que le revenu soit gagné directement (c.-à-d. par voie salariale) ou indirectement (c.-à-d. par l'entremise de sa société et reçu sous forme de dividende).

Particulier	
Salaire	+ 100 \$
Impôt sur le revenu des particuliers (IRP)	-50 \$
Revenu après impôt	50 \$

Propriétaire de société	
Revenu d'entreprise	+ 100 \$
Impôt sur le revenu des sociétés	-15 \$
Revenu après impôt sur le revenu des sociétés	85 \$
<i>Au moment de la distribution sous forme de dividende :</i>	
Impôt sur le revenu des particuliers	-35 \$
– Revenu de dividende majoré	
– Taux d'IRP appliqués	
– Crédit d'impôt pour dividendes demandé	
<i>Total de l'impôt payé</i>	<i>50 \$</i>
Revenu après impôt	50 \$

Trois stratégies clés de planification fiscale

- **Répartir le revenu au moyen de sociétés privées**
 - Transférer le revenu d'une personne assujettie à un taux d'imposition du revenu des particuliers plus élevé à un membre de sa famille pour qui ce taux est plus faible ou nul.
- **Détenir un portefeuille de placements passifs dans une société privée**
 - Il peut en découler une plus grande accumulation de richesse comparativement à un portefeuille de placements actifs détenu dans un compte d'épargne personnel.
- **Convertir le revenu régulier d'une société privée en gains en capital**
 - Réduire l'impôt sur le revenu en tirant parti des taux d'imposition effectifs plus bas sur les gains en capital.

Première stratégie : Répartition du revenu – Exemple

- Jean et Suzanne sont des voisins vivant en Ontario. Ils gagnent chacun 220 000 \$.
 - En tant que **propriétaire d'une entreprise**, Jean est en mesure de répartir son revenu à trois membres adultes de sa famille qui n'ont aucune autre source de revenus.
 - En tant qu'**employée**, Suzanne ne peut pas le faire; elle paie donc 35 000 \$ de plus en impôt (79 000 \$ moins 44 000 \$).

	Jean	Suzanne
Gains totaux	220 000 \$	220 000 \$
Salaires payés	100 000 \$	220 000 \$
Dividendes versés aux membres de la famille (après l'impôt des sociétés)	102 000 \$	--
<i>Total des impôts payés (impôts des particuliers et des sociétés)</i>	44 000 \$	79 000 \$
Revenu après impôt	176 000 \$	141 000 \$

Première stratégie : Répartition du revenu

- La Loi de l'impôt sur le revenu comporte des règles qui restreignent la répartition du revenu. Par exemple :
 - Les dépenses d'une entreprise, dont les salaires, doivent être raisonnables afin d'être déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu.
 - L'impôt sur le revenu fractionné assujettit les mineurs (personnes âgées de 17 ans ou moins) au taux supérieur d'imposition sur les revenus de dividendes provenant des sociétés privées, de même que les autres revenus provenant d'entreprises de membres de leur famille.
- Toutefois, les règles actuelles ne tiennent pas pleinement compte de plusieurs stratégies de répartition du revenu.

Première stratégie : Répartition du revenu – Mesures proposées

- Le gouvernement propose d'étendre aux adultes, dans certaines circonstances, l'impôt existant sur le revenu fractionné auquel les mineurs sont assujettis.
 - Les dividendes et les autres montants reçus d'une entreprise par un membre adulte de la famille du dirigeant et actionnaire de l'entreprise peuvent être assujettis au critère du caractère raisonnable, lequel sera resserré dans le cas des personnes âgées de 18 à 24 ans.
 - Le caractère raisonnable sera fondé sur les contributions du membre de la famille à l'entreprise.
 - Dans la mesure où le montant n'est pas raisonnable, le taux supérieur d'imposition des particuliers s'appliquera.
- On propose également des mesures visant d'autres pratiques relatives à la répartition du revenu, notamment la multiplication de demandes au titre de l'exonération cumulative des gains en capital.

Deuxième stratégie : Revenu de placement passif – Contexte

- Les sociétés peuvent gagner des « **revenus tirés d'une entreprise exploitée activement** » (des revenus gagnés en menant une entreprise) et/ou des « **revenus passifs** » (p. ex., provenant de placements d'un portefeuille).
- Les mesures proposées ne concernent que les revenus passifs et n'auront aucune incidence sur l'impôt sur les revenus tirés d'une entreprise exploitée activement.

Deuxième stratégie : Revenu de placement passif – Exemple

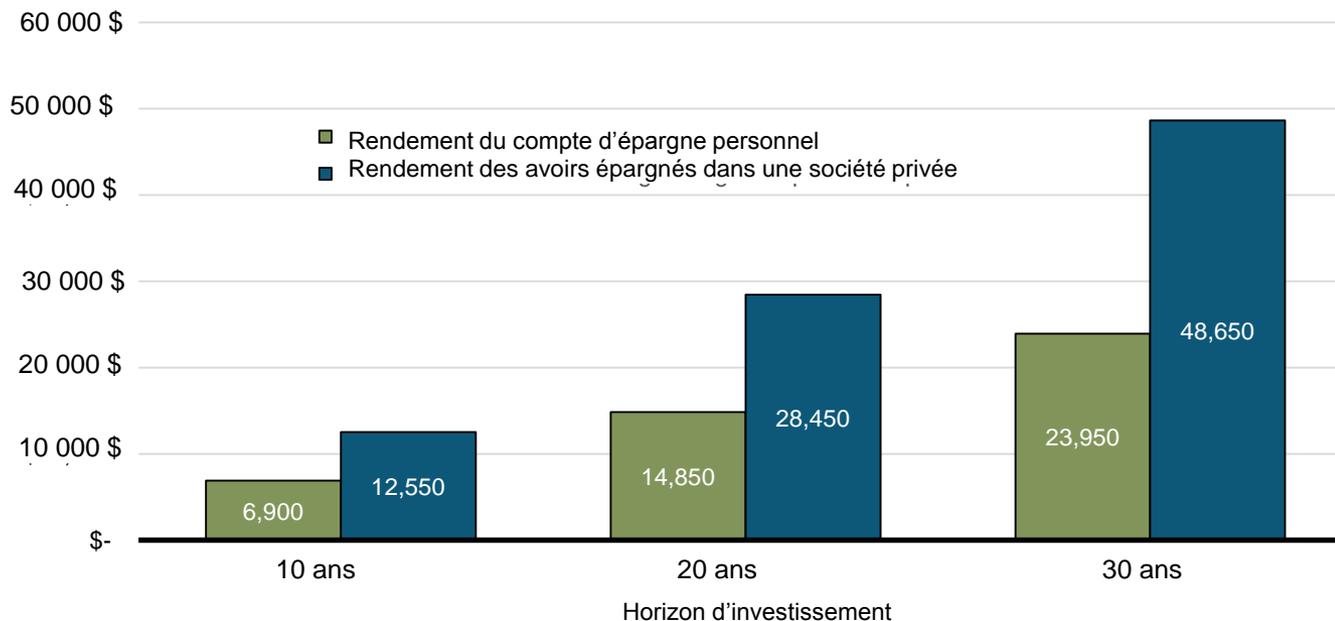
- Un employé et une propriétaire de société réalisent chacun des placements ponctuels d'un montant de 100 000 \$ à même leur revenus avant impôt, qu'ils détiennent pendant 10 ans.

	Employé	Propriétaire
Revenu brut à investir	100 000 \$	100 000 \$
Impôt sur le revenu des sociétés	-	15 000 \$
Impôt sur le revenu des particuliers	53 550 \$	-
Revenu net pouvant être investi	46 450 \$	85 000 \$

Revenu de placement passif – Illustration de l'avantage obtenu

Comparaison des rendements après impôt des placements passifs

Particulier investissant le produit après impôt de gains de 100 000 \$, directement ou par l'entremise d'une société (revenu d'intérêts, rendement de 3 %), sur un horizon de placement précisé



Revenu de placement passif – Proposition

- La proposition viendrait éliminer l'avantage tiré du report de l'impôt sur les revenus passifs gagnés par les sociétés privées. Elle aurait aussi les effets suivants :
 - préserver l'objectif du faible taux d'imposition des sociétés, qui est de soutenir la croissance et l'emploi;
 - rétablir l'équité en faisant en sorte que les propriétaires des sociétés privées n'ont pas accès à des options d'épargne assorties d'une aide fiscale qui ne sont pas à la portée des autres.
- L'objectif consiste à rendre le régime fiscal neutre de manière **prospective**.

Troisième stratégie : Convertir le revenu en gains en capital

- Dans le cas des particuliers à revenu élevé, les dividendes sont assujettis à un taux d'imposition plus élevé que les gains en capital (dont seulement la moitié est imposable).
- Par conséquent, l'impôt sur le revenu peut être réduit en convertissant des dividendes (et des salaires) qui auraient été autrement reçus de leur société privée en gains en capital à plus faible taux d'imposition.
- Il existe une règle anti-évitement qui traite des transactions entre les parties liées dont l'objectif est de convertir les dividendes et les salaires en gains en capital à plus faible taux d'imposition.
- Cette règle est contournée.
- On propose de modifier les règles de l'impôt sur le revenu afin de contrer cette pratique de planification fiscale.

Stratégies de planification fiscale :

Conclusion

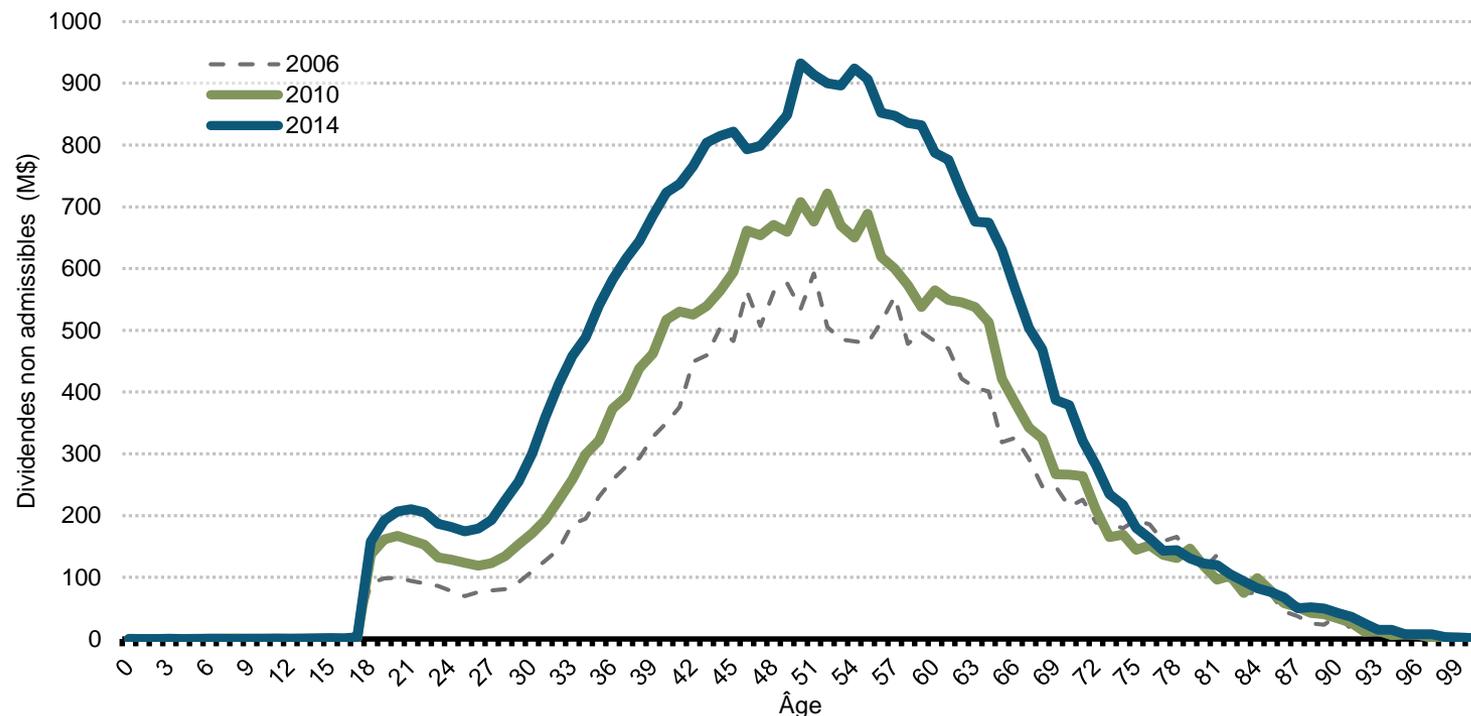
- Les stratégies de planification fiscale au moyen de sociétés privées minent la progressivité du régime d'impôt sur le revenu des particuliers et soulèvent des questions d'équité.
- Le gouvernement consulte actuellement les Canadiennes et les Canadiens sur des mesures visant à éliminer des échappatoires fiscales et à s'attaquer à la planification fiscale au moyen de sociétés privées.
 - Stratégie 1 – Répartition du revenu : Des propositions législatives détaillées sont publiées aux fins de consultation en complément du document de consultation.
 - Stratégie 2 – Revenu de placement passif : On cherche à obtenir des commentaires sur les approches possibles. Les orientations potentielles sont présentées dans le document de consultation.
 - Stratégie 3 – Convertir le revenu en gains en capital : Des propositions législatives détaillées sont publiées aux fins de consultation en complément du document de consultation.

Annexe : Mesures proposées pour s'attaquer à la répartition du revenu

- Aux termes des changements proposés aux règles concernant l'impôt sur le revenu fractionné, un montant payé à un membre adulte de la famille sera considéré comme raisonnable s'il correspond généralement au montant qu'aurait reçu une personne qui n'est pas un membre adulte de la famille, compte tenu des facteurs suivants :
 - les **contributions en main-d'œuvre du particulier** aux activités de l'entreprise;
 - les **contributions d'actifs** du particulier ou les **risques assumés** par ce dernier à l'égard de l'entreprise;
 - les **rendements précédents** du particulier et **la rémunération antérieure** qui lui a été versée à l'égard de l'entreprise.
- En reconnaissance des préoccupations particulières liées à la répartition du revenu à laquelle participent des membres de la famille âgés de 18 à 24 ans selon les règles actuelles, le critère du caractère raisonnable est resserré selon les propositions dans le cas des paiements à ces membres de la famille.

Annexe : Répartition du revenu – dividendes au taux plus faible

Dividendes au taux plus faible déclarés dans les formulaires de déclaration T1, par âge du déclarant (M\$)



- Pour les gros revenus, les avantages de la répartition du revenu sont plus grands lorsque les enfants adultes sont plus jeunes